

INSTITUT HAÏTIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE (IHSI)
Ve RECENSEMENT DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT (RGPH)

TRADUCTEUR/TRADUCTRICE
DU FRANÇAIS VERS LE CRÉOLE

Termes de référence

I.- CONTEXTE

En vue de produire des données démographiques, économiques et sociales récentes et opportunes, l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) a entamé depuis 2011 le projet du Ve Recensement Général de la Population et de l'Habitat (Ve RGPH). Ce Ve Recensement de la population et de l'Habitat est un recensement de droit, fondé sur un dénombrement assisté par ordinateur mobile (Personal Digital Assistant/PDA) et des entrevues directes sur l'ensemble de la population.

Il est recommandé que les instruments du recensement, savoir le questionnaire et les manuels d'instructions au personnel d'exécution (agents recenseurs et superviseurs de district) soient disponibles dans les langues officielles du pays. Ce, afin d'assurer la qualité statistique à travers la maîtrise, par le personnel d'exécution, des concepts et des méthodes ainsi que la bonne compréhension des questions du côté des répondants. L'outil de collecte et les manuels sont actuellement disponibles en français et il faut les traduire vers le créole.

L'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) désire donc recruter un traducteur ou une traductrice qualifié(e).

II.- OBJECTIF

L'objectif principal de la consultation est de fournir à l'Institut Haïtien de Statistique une version en créole de l'outil de collecte et des manuels d'instructions au personnel d'exécution pour contribuer à l'assurance de la qualité statistique.

III.- TACHES

Le traducteur /la traductrice a essentiellement pour tâche de traduire le questionnaire du V^e recensement, les manuels d'instructions aux agents recenseurs et aux superviseurs de district du français au créole en transmettant le plus fidèlement possible les concepts et l'esprit du recensement en tant qu'opération de collecte d'informations auprès de la population et de production de statistiques de qualité sur la population et l'habitat.

Le traducteur ou la traductrice veillera à éviter toutes sortes de biais dans la formulation des questions, y compris les biais de genre. Toute annotation ou tout commentaire sur les difficultés ou les subtilités de la traduction devra être consigné(e) de manière systématique pour documenter le processus de traduction et pour poser les bases de l'appropriation de la version

créole par le personnel de l'IHSI, notamment le personnel chargé de la formation des personnels d'exécution.

De manière spécifique, le traducteur ou la traductrice devra :

- Prendre connaissance des documents généraux relatifs au Ve RGPH (document de projet, document de plaidoyer), des documents relatifs à la qualité statistique et des documents portant sur les principaux concepts statistiques retenus ;
- Discuter avec l'Équipe Technique du Bureau du Recensement sur les versions successives de la traduction de l'outil de collecte et des extraits des manuels d'instructions ;
- Participer aux réunions relatives aux préparatifs de la formation du personnel et fournir un appui au didacticien ou à la didacticienne dans l'élaboration des supports de formation ;
- Fournir, sur requête, un appui sur les équivalences français-créole des nomenclatures de branches d'activités et de profession ;
- Elaborer des rapports d'activités mensuels et final.

IV.- PRODUITS ATTENDUS

Les produits attendus sont les suivants:

1. Version créole du Questionnaire du V^e RGPH, incluant les annotations sur les difficultés ou les subtilités de la traduction ;
2. Version créole des extraits du Manuel d'Instructions de l'Agent Recenseur, incluant les annotations sur les difficultés ou les subtilités de la traduction ;
3. Version créole des extraits du Manuel d'Instructions du Superviseur de District, incluant les annotations sur les difficultés ou les subtilités de la traduction ;
4. Rapports d'activités mensuels et rapport d'activités final, incluant les informations sur l'appui fourni aux préparatifs de la formation des personnels de terrain et sur les nomenclatures sus-mentionnées.

V.- CALENDRIER D'ACTIVITES/PRODUITS

No	Activités/Produits	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4
1	Version créole du questionnaire du Ve RGPH				
2	Version créole des extraits du manuel d'instructions aux agents recenseurs				
3	Version créole des extraits du manuel d'instructions aux superviseurs de district				
4	Rapports d'activité mensuels et final.				

VI.- SUPERVISION

Le/la traducteur/traductrice travaillera sous la supervision de la Direction des Opérations de Terrain, d'Analyse et de Publication du Ve RGPH.

VII.- QUALIFICATIONS

Les compétences requises sont les suivantes :

- avoir un diplôme universitaire en linguistique appliquée ou interprétation et en traduction (BAC +4) ;
- avoir une expérience avérée dans le domaine de la traduction depuis au moins trois ans particulièrement du français vers le créole et vice versa ;
- maîtriser le français et le créole comme langues de rédaction et d'apprentissage ;
- avoir une grande aisance de communication en créole et en français ;
- être capable de travailler en équipe ;
- savoir utiliser les logiciels informatiques tels que WORD, EXCEL, POWER POINT;
- être capable de travailler sous pression.

VIII.- LIEU ET DUREE

L'IHSI mettra, du lundi au vendredi, à la disposition de la personne recrutée, un espace de travail, à raison de huit (8) heures par jour. Les prestations de services de traduction s'étaleront sur une période de quatre (4) mois (mai – août 2016).

IX.- PROCESSUS DE SÉLECTION

Les candidats au poste de traducteur/traductrice feront l'objet, en première étape, d'une présélection sur dossier, en fonction de l'éducation, de l'expérience et de la motivation (curriculum vitae, copies de diplômes et exemplaires de travaux déjà effectués, approuvés ou publiés, lettre de motivation). En seconde étape, les candidats présélectionnés seront invités à une épreuve par-devant le comité de sélection pour déterminer les compétences pertinentes.